



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Publication électronique le : 24 juin 2025

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MADAME MIREILLE HINGREZ-CÉRÉDA

**Secrétaire** : Mme Carole DUBOIS

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Pierre GEORGET, M. Philippe FAIT, M. René HOCQ.

**Absent(s)** : Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR.

**Assistant également sans voix délibérative** :

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**CONVENTION 2025 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET  
L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PAS-DE-CALAIS HABITAT**

(N°2025-174)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-10 ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation et, notamment, ses articles L.421-1 et suivants, L.421-6, L.421-15, L.421-17 et L.431-4 ;

**Vu** la délibération n°2024-4 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Convention de partenariat 2024-2033 entre le Département du Pas-de-Calais et l'office public de l'habitat Pas-de-Calais habitat » ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Sylvie MEYFROIDT et Emmanuelle LAPOUILLE ainsi que messieurs Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN et Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer à l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais habitat » Établissement Public local à caractère Industriel et Commercial (Article L421-1 Code de la construction et de l'habitation) rattaché au Département conformément à l'article L.421-6 du Code de la construction et de l'habitation, une subvention de fonctionnement maximale de 4 000 000 € pour la maintenance de son parc de logements, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, avec l'office public de l'habitat « Pas-de-Calais habitat » Etablissement Public local à caractère Industriel et Commercial (Article L421-1 Code de la construction et de l'habitation) rattaché au Département conformément à l'article L.421-6 du Code de la construction et de l'habitation de la convention qui fixe les modalités de versement de cette subvention, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

**Article 3 :**

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C05-555A02	657381//83555	Soutien à l'habitat social	50 000 000,00	4 000 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 34 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 4 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

**(Adopté)**

.....

ARRAS, le 19 mai 2025

La Directrice générale des services,

SIGNE

Maryline VINCLAIRE